

# Règlement de la Randonnée VTT/Cyclo/Gravel « La Royale » 2024

## Article 1 : Organisateur

L'association « CCRV41 » organise les Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre 2024, la Randonnée VTT/Cyclo/Gravel « La Royale ». Cette manifestation bénéficie du label Verte Tout Terrain délivré par la Fédération Française de Cyclotourisme. C'est l'assurance pour le participant de bénéficier de prestations de qualité : accueil, lavage VTT, balisage, ravitaillement tous les 20 km.

Il s'agit d'une randonnée VTT/Cyclo/Gravel à but sportif et ludique, non chronométrée et sans classement sur sentiers balisés, ouverte à tous. Cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement, à allure libre. Les VTT à assistance électrique sont autorisés.

Convivialité, respect des autres et entraide, respect de la nature et bon esprit sont les qualités que mettons en œuvre et que nous souhaitons voir appliquées par l'ensemble des participants.

## Article 2 : Régime administratif

Les organisations de cyclotourisme sont soumises au régime de la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport. L'organisateur réalise les déclarations et sollicite les autorisations auprès des collectivités, organismes et propriétaires privés.

## Article 3 : Présentation

Plusieurs parcours sont proposés aux participants :

VTT

27 km 114 m D+ / 35 km 169 m D+ / 45 km 166 m D+ / 60 km 227 m D+

80 km 298 m D+ / 100 km 585 m D+

Gravel

75 km 292 m D+ / 100 km 596 m D+

Cyclo/Route

50 km 230 m D+ / 80 km 460 m D+ / 105 km 584 m D+

## Article 4 : Horaires et lieu

La Royale se déroule en plein cœur de la région Centre Val de Loire, en Loir-et-Cher (41). Le Village départ se trouve au camping municipal de l'Amitié à Nouan-sur-Loire, situé sur la commune de Saint-Laurent-Nouan.

C'est le point de départ de toutes les randonnées VTT/Cyclo/Gravel.

Le Village départ est ouvert de 10h à 20h le samedi 28/09/2024 et de 7h à 18h le dimanche 29/09/2024 ; il est animé tout au long de ces 2 jours.

Des aires de stationnement obligatoires sont à proximité immédiate et sont fléchées pour les identifier.

## Article 5 : Condition d'admission

L'inscription à la Randonnée VTT/Cyclo/Gravel « La Royale » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. La randonnée est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. Toute forme d'accompagnement avec des personnes non inscrites est formellement interdite sur la totalité du parcours.

Le vélo devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaillon) et d'une pompe ou équivalent. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renoncation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles avant, durant et après la randonnée (défaillance physique etc...).

## Article 6 : Inscription et tarif

L'inscription doit se faire à l'avance sur internet (via Sports'N Connect). Une inscription sera possible sur place, dans la limite des places disponibles.

Compte tenu de la difficulté de certains parcours, les candidats de moins de 18 ans ne sont pas admis sur le 80km et 100km VTT ainsi que sur le 75km et 100km Gravel. Pour les autres parcours, l'âge minimal est indiqué lors de la prise d'inscription. Pour les moins de 16 ans, ils doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte avec autorisation parentale remise à l'inscription.

Seule la licence FFVélo ouvre droit au tarif licencié. Le tarif de participation est variable en fonction du parcours. Une hausse des tarifs aura lieu à partir du 11/08/2024.

Tout changement de parcours sera facturé et la différence sera à régler sur place avec le montant majoré. Le participant devra contacter l'organisateur pour effectuer le changement informatique.

L'organisateur ne rembourse aucune inscription saisie en ligne ou reçue par courrier. Le participant peut souscrire, s'il le souhaite, une solution de remboursement partielle en cas d'imprévu, auprès de Sports'N Connect lors de son inscription initiale. Les conditions sont consultables en cliquant sur les liens proposés à l'inscription au paragraphe ASSURANCE ANNULATION du formulaire d'inscription.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit de la part du CCRV41, comité organisateur de l'événement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la manifestation.

## **Article 7 : Modalités de participation**

Les parcours sont identiques le samedi et le dimanche.

Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique. L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Suite à la modification de la réglementation imposée par le Ministère des sports, et depuis le 1er janvier 2024 et la modification relative au Certificat Médical de Non Contre-Indication à la pratique sportive, les licenciées FFCT ont l'obligation de compléter un Questionnaire de Santé et d'attester sur l'honneur avoir pris connaissance des recommandations et avoir pris les dispositions nécessaires, pour obtenir leur licence. En signant son bulletin d'inscription papier ou en sélectionnant la mention OUI du "Point Info Bleu" au paragraphe QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES du formulaire d'inscription en ligne, le participant (licencié ou non) atteste sur l'honneur : avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or, être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi, avoir pris connaissance des difficultés du parcours choisi et des consignes de sécurité.

Le participant s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de sécurité (bénévoles), de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation. Sur les parties de parcours empruntant la voie publique, les participants ne seront en aucun cas prioritaires sur un véhicule.

D'une manière générale, il est indispensable que chacun soit un ambassadeur de la bonne pratique de notre sport pour démontrer qu'il n'est pas incompatible avec le respect de l'environnement. Les participants sont donc tenus de respecter les lieux traversés et l'environnement et ainsi ne jeter aucun détrit.

## **Article 8 : Retrait des packs**

Le retrait du pack de départ est personnel ; tous les participants doivent se présenter munis de leur confirmation d'inscription ou d'une pièce d'identité pour retirer leur sac de bienvenue.

En cas de fraude, le participant roulant sous le nom d'un autre, sera considéré comme non inscrit régulièrement et ne sera pas couvert par l'assurance de l'organisation.

Pour faciliter cette formalité, une tolérance est accordée : une personne peut retirer les dossards de plusieurs inscrits sous réserve de présenter une copie de leurs pièces d'identité ou de leurs confirmations d'inscription.

## **Article 9 : Ravitaillement**

Les participants bénéficient de ravitaillements sur chacun des parcours. A l'arrivée, un autre ravitaillement est proposé.

L'organisateur ne fournissant pas de gobelets, chacun doit prendre ses dispositions.

## **Article 10 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisateur restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours.

Chaque participant doit être titulaire d'une assurance pour responsabilité civile, dommages corporels et matériels. Les licenciés FFCT bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Article 11 : Sécurité**

Le port du casque n'est pas obligatoire mais est vivement conseillé.

Pour les départs au lever du jour, chaque participant devra être doté d'un éclairage homologué lui permettant de voir et de vêtements ou accessoires lui permettant d'être vu.

Une gourde ou un sac à eau est vivement recommandé pour chaque participant.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément le CCRV41 ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **Article 13 : Annulation**

En cas d'annulation pour cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, tremblement de terre, cyclone, tempête, annulation pour cause d'attentat, mesure d'urgence, annulation préfectorale, intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable) le montant des inscriptions restera acquis à l'organisation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler sans préavis. En cas de trop mauvaises conditions météorologiques le jour de la randonnée, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, de proposer un parcours de repli ou d'en réduire certaines portions particulièrement exposées.

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

Les organisateurs de la Randonnée VTT/Cyclo/Gravel « La Royale »

Ce règlement est susceptible d'évoluer en permanence pour s'accorder avec la réglementation ou les textes en vigueur. C'est la version en ligne, sur le site internet [www.rando-laroyale.fr](http://www.rando-laroyale.fr) qui s'applique.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés"(du 6 janvier 1978 art. 34), le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Les demandes sont à adresser à : CCRV41 / ccrv41@gmail.com / Tél 06 43 14 50 19